

DES ACCORDS BILATÉRAUX RENFORCENT LE PARTENARIAT ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE

Le 12 janvier 1998 N° 4

Le ministre du Commerce international, M. Sergio Marchi, a signé aujourd'hui six accords bilatéraux au nom du gouvernement du Canada. La cérémonie de signature s'est tenue après une rencontre à Mexico entre le Gouverneur général, M. Roméo LeBlanc, le Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo, ainsi que les premiers ministres provinciaux et les leaders de gouvernements territoriaux du Canada. Mexico est la première des cinq villes figurant à l'itinéraire de la mission d'Équipe Canada.

« Ces accords témoignent de l'élargissement et de la maturité des relations que le Canada et le Mexique ont développées depuis la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain en 1994, a déclaré le ministre Marchi. Les annonces faites aujourd'hui montrent clairement que nos deux pays sont fermement décidés à étendre leurs rapports bilatéraux dans un nombre de plus en plus grand de secteurs importants. »

Aux termes du *Protocole d'entente sur la coopération pour la lutte contre le trafic des narcotiques et la prévention de l'abus des stupéfiants*, les gouvernements du Canada et du Mexique échangeront des informations dans une variété de domaines, notamment sur les cas présumés de trafic de narcotiques et sur leurs expériences et pratiques législatives en la matière, et ils se pencheront sur les moyens de lutter contre la dépendance à l'égard des stupéfiants. Ce mémorandum fait suite à une entente semblable qui a été en vigueur de 1990 à 1995, et il traduit la volonté commune des deux gouvernements de poursuivre leur collaboration dans ce domaine.

Le *Protocole d'entente sur la coopération pour le développement entre l'Agence canadienne de développement international et le Secrétariat aux Relations étrangères des États-Unis du Mexique* soutiendra et facilitera la coopération mutuelle pour le développement. Cette coopération pourrait notamment s'établir entre institutions, dans des domaines qui favorisent la création de liens à long terme entre le Canada et le Mexique, et comprendre la mise sur pied d'activités de coopération conjointes dans d'autres pays.

Le Canada et le Mexique entretiennent une relation de coopération toute spéciale dans le domaine des télécommunications depuis la signature en 1992 d'un *Mémorandum d'entente pour la coopération dans le domaine des télécommunications* entre Industrie Canada et le Secrétariat des télécommunications et des Transports du Mexique. Depuis, les deux pays ont assisté à une croissance rapide de leurs industries, grâce au partage de technologies novatrices et au développement commun de politiques et de règlements en matière de télécommunications. Le mémorandum réitère l'engagement des deux pays à poursuivre leur collaboration dans ce secteur dynamique et de plus en plus important.

Le *Mémorandum d'entente en matière de santé* est le premier accord formel entre Santé Canada et le ministère de la Santé du Mexique. Il officialise la coopération croissante et excellente qui s'est instaurée entre les deux ministères ces cinq dernières années. Le mémorandum couvre un large éventail de domaines, y compris ceux de la technologie médicale, de la santé publique et de la promotion de la santé. Il vise à faciliter l'échange d'informations et de compétences entre les deux ministères et les autres organismes s'occupant de santé au Canada et au Mexique.

Le *Mémorandum d'entente sur la coopération en matière d'éducation* a pour but d'étendre la coopération bilatérale en ce domaine, d'encourager l'acquisition des compétences nécessaires à la nouvelle société infoculturelle du XXI^e siècle, et d'aider les Canadiens et les Mexicains à mieux se connaître et mieux se comprendre. Le mémorandum facilite l'établissement de liens entre les établissements universitaires des deux pays ainsi que le recensement des possibilités et la communication d'informations concernant les échanges de professeurs et d'étudiants, les programmes de formation spécialisée, et la recherche-développement.

Le Programme de coopération concernant les forêts modèles, entre le Centre de recherches pour le développement international du Canada et le Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique, soutiendra et renforcera le Programme des forêts modèles au Mexique, et permettra notamment la création d'une forêt modèle pour le monarque, élément essentiel à la survie de ce papillon. Ce programme favorisera le développement durable des forêts mexicaines, y compris l'application de meilleures pratiques de gestion, accroîtra et diversifiera les avantages économiques découlant des forêts, encouragera une forte participation de la société à la gestion forestière, et sensibilisera davantage la population locale à l'environnement.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Leslie Swartman

Cabinet du ministre du Commerce international

(613) 992-7332

ou avec le :

Service des relations avec les médias

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international